



CHEVINAY
69210

Tel : 04 74 70 42 63
Fax : 04 74 70 37 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°13 / 2025

Le Maire de la Commune de CHEVINAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2212 et L 2213,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande de Madame Carole CHARRET, Directrice de l'École de Chevinay, d'organiser un spectacle de fin d'année de l'école, il convient d'interdire le stationnement sur le parking de l'école.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de l'école du jeudi 19 juin 2025, 12 heures au samedi 21 juin 2025, 8 heures.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'association « Les P'tits Loups »
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- SDMIS

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chevinay, le 6 juin 2025

Richard CHERMETTE
Maire de Chevinay

